

Commission Permanente
CONF/SC(2020)OJ7

Réunion de la Commission permanente
Projet d'ordre du jour
16 novembre 2020
9h30 – 12h30
Réunion à distance

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING
2. Désignation du rapporteur de la réunion
3. Projet d'ordre du jour - pour adoption
4. Rapport de la réunion du 14 octobre 2020 (CONF/SC(2020)SYN6) pour adoption ('10)
5. Préparation de la deuxième partie de la session d'automne, 15-16 décembre 2020 (2h)
 - Projet du calendrier
 - Organisation du vote
 - Suite au vote, avis de la Commission permanente sur les amendements
 - Recommandations and Résolutions pour adoption en séance plénière (liste)
6. Nomination de Michel Grangeat, Professeur émérite (Université Grenoble Alpes - France), Président de l'ICSP (Le Conseil international sur le partage des responsabilités parentales¹) avec Cristine Rigman² (Child Pact³) comme représentants de la Conférence des OING au Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans la séparation des parents et les procédures de garde (CJ/ENF-ISE) ('15)
7. Analyse transversale de la contribution de la Conférence des OING aux comités directeurs, comités des parties, méthodologie des groupes de rédaction – (continuation) ('30)
8. Date de la prochaine réunion – 14 décembre 2020, 9h30-13h00
9. Questions diverses

¹ Le Conseil international sur le partage des responsabilités parentales (ICSP) est une organisation internationale à but non lucratif ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Son objectif est de promouvoir et de diffuser la recherche scientifique et de faire des recommandations sur les besoins et les droits des enfants dont les parents ne vivent pas ensemble.

² Cristine Rigman est la représentante de la Conférence des OING auprès du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (CAHENF)

³ ChildPact - la coalition régionale pour la protection de l'enfance - est un réseau de réseaux qui rassemble 650 ONG axées sur l'enfance et provenant de 10 pays différents. ChildPact plaide en faveur de la coopération régionale et estime que les réseaux axés sur les enfants jouent un rôle essentiel dans la promotion des réformes et des innovations en matière de protection de l'enfance. La mission de ChildPact est de changer la vie des enfants en inspirant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques transformatrices de protection de l'enfance.